



Revue de la législation sur la réglementation des professions vétérinaires en Afrique – Résultats pour l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre

Ms. Kelsey Galantich

Avocate/JD

Programme d'appui à la législation vétérinaire
(PALV)

Webinaire sous-regional de l'OMSA sur la
legislation regissant les professions
veterinaires en Afrique- Afrique occidentale,
centrale, et du nord

31 janvier 2023

OBJECTIFS:

Déterminer la base juridique de la réglementation des professions vétérinaires en Afrique.

Identifier les principales lacunes de la législation relative aux PPV et aux ACSA.

Informers les décideurs et les législateurs nationaux et régionaux des forces et des faiblesses de la réglementation de la profession vétérinaire.

Soutenir les projets en cours de l'OMSA sur le développement de réseau de personnel de santé animale afin d'améliorer la reconnaissance et la réglementation des PPV.

Proposer des suggestions de réforme, de modernisation et d'harmonisation de la législation vétérinaire.

- Revue et Examen des rapports du Processus PVS pour discussion de la réglementation de la profession vétérinaire
- Recherche en ligne sur la législation de chaque pays
- Enquête sur la législation vétérinaire de chaque pays un questionnaire administré aux délégués de l'OMSA par courriel.
- Revue et Examen de la législation vétérinaire de chaque pays en fonction d'une liste d'éléments essentiels pour la réglementation de la profession vétérinaire
 - ***Les éléments essentiels ont été générés à partir des dispositions pertinentes du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA, en accord avec les thèmes prioritaires du programme de l'OMSA pour le développement de réseau de personnel de santé animale.***
- Constitution d'une base de données rassemblant les résultats des pays dans un document Excel pour traitement et analyse.
- Production d'un rapport final essentiellement sur la conformité de la région avec les éléments essentiels
 - ***Les évaluations individuelles des pays restent à la disposition de chaque pays.***



Éléments essentiels pour la réglementation des professions vétérinaires trouvés généralement dans la législation régissant le réseau de personnel de santé animal

4

- (1) une section de définitions,
- (2) la définition de vétérinaire,
- (3) la définition de la pratique vétérinaire, et
- (4) la définition de paraprofessionnel vétérinaire (PPV) ;
- (5) La création de règlements pour mettre en œuvre la législation primaire
- (6) la reconnaissance des PPV dans la législation.
- (7) les prérogatives des vétérinaires ;
- (8) les prérogatives des PPV ;
- (9) les exigences minimales en matière de formation initiale et les compétences des vétérinaires ;
- (10) les exigences minimales en matière de formation initiale et les compétences des PPV ;



Éléments essentiels pour la réglementation des professions vétérinaires trouvés généralement dans la législation régissant le réseau de personnel de santé animal

5

- (11) les exigences en matière de formation continue ;
- (12) les conditions de reconnaissance des qualifications des vétérinaires
- (13) les conditions de reconnaissance des qualifications des PPV.
- (14) la création d'un OSV ;
- (15) le pouvoir de l'OSV de réglementer à la fois les vétérinaires et les PPV ;
- (16) le pouvoir de l'OSV d'enregistrer ; et
- (17) le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires
- (18) la définition des fonctions de l'OSV ;
- (19) l'établissement d'un code de conduite
- (20) exiger la supervision des PPV par des vétérinaires ; et
- (21) fixer les conditions d'autorisation/enregistrement des vétérinaires et des PPV.



Exemple d'éléments essentiels qui peuvent être trouvés dans la législation ⁶ autre que la législation sur réseau de personnel de santé animale

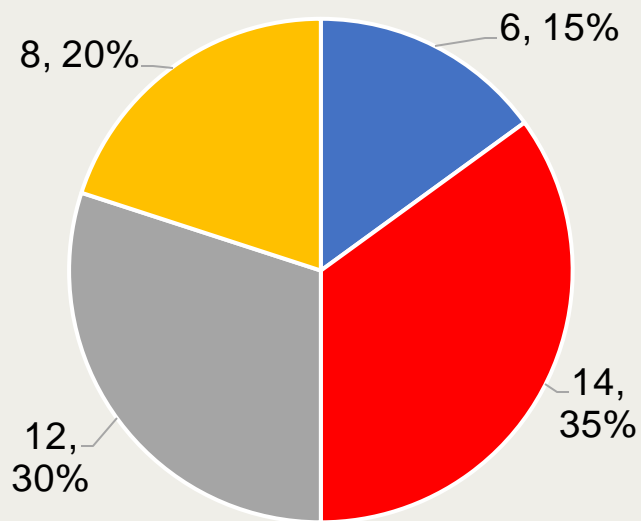
- Prescription de médicaments vétérinaires par les vétérinaires,
- Prescription de médicaments vétérinaires par les PPV,
- Rôle de l'OSV dans la formation (accréditation/approbation des établissements d'enseignement vétérinaire et/ou des qualifications).

- 50 (93%) des 54 Membres de l'OMSA de la région Afrique ont répondu à l'enquête par courriel - **26 des 28 pays (93%) en Afrique du Nord et d'Afrique centrale et occidentale.**
- **119 textes législatifs collectés et examinés :**
 - 52 textes de législation primaire et 67 règlements
 - **7 primaires et 11 secondaires en Afrique du Nord**
 - **24 primaires et 29 secondaires en Afrique de l'ouest et centre**
- 24 des 50 pays qui ont répondu (58%) ont au moins un projet de loi pertinent en cours au moment de l'examen, dont **12 en Afrique du Nord et en Afrique centrale et occidentale.**

- 40 (80%) des 50 pays ont une législation primaire pour la réglementation de la profession vétérinaire
 - **23 des 26 countries en Afrique du Nord et d'Afrique centrale et occidentale (88%)**
- 32 pays (80 % de ceux qui disposent d'une législation) ont une loi spécifique sur la pratique vétérinaire,
 - **15 des 26 pays en Afrique du Nord et d'Afrique centrale et occidentale (58 %).**
- 8 pays (20 % de ceux qui disposent d'une législation) réglementent la profession vétérinaire dans le cadre d'une loi plus large
 - **6 des 26 pays en Afrique du Nord et d'Afrique centrale et occidentale (23%) .**
- 8 pays (45 % de ceux qui disposent d'une législation) ont des règlements pour soutenir la mise en œuvre de la législation primaire sur la réglementation de la profession
 - **12 des 26 pays en Afrique du Nord et en Afrique centrale occidentale (46 %).**

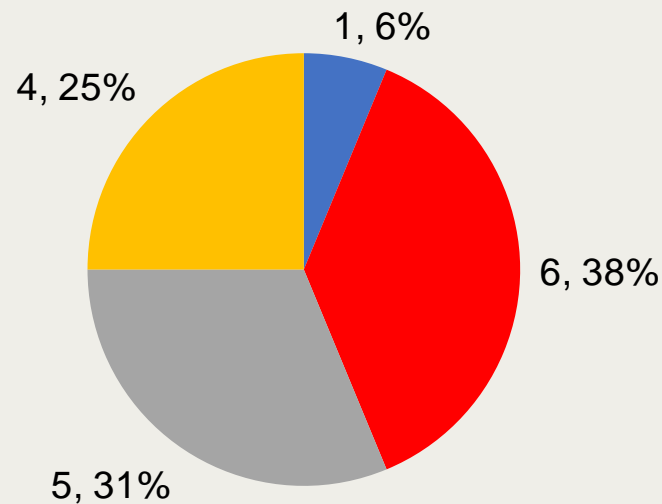
% de pays disposant d'éléments essentiels généralement présents dans la législation régissant la profession vétérinaire

Résultats régionaux



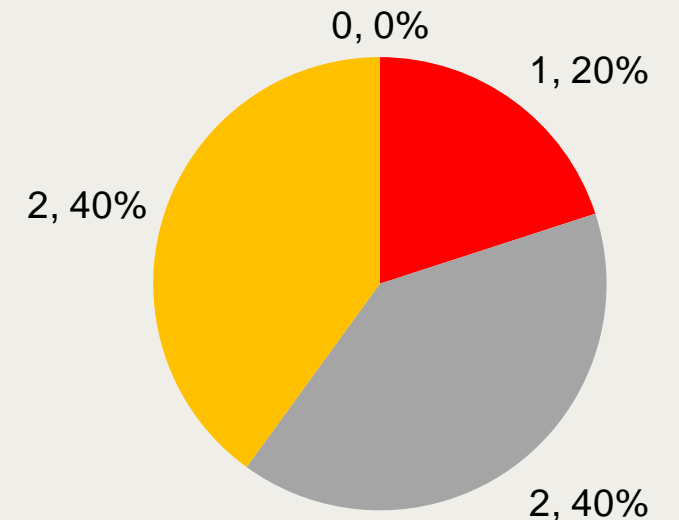
- Pays avec 20-21 éléments essentiels
- Pays avec 15-19 éléments essentiels
- Pays avec 11-14 éléments essentiels
- Pays avec 10 éléments essentiels ou moins

Afrique de l'Ouest et du Centre



- Pays avec 20-21 éléments essentiels
- Pays avec 15-19 éléments essentiels
- Pays avec 11-14 éléments essentiels
- Pays avec 10 éléments essentiels ou moins

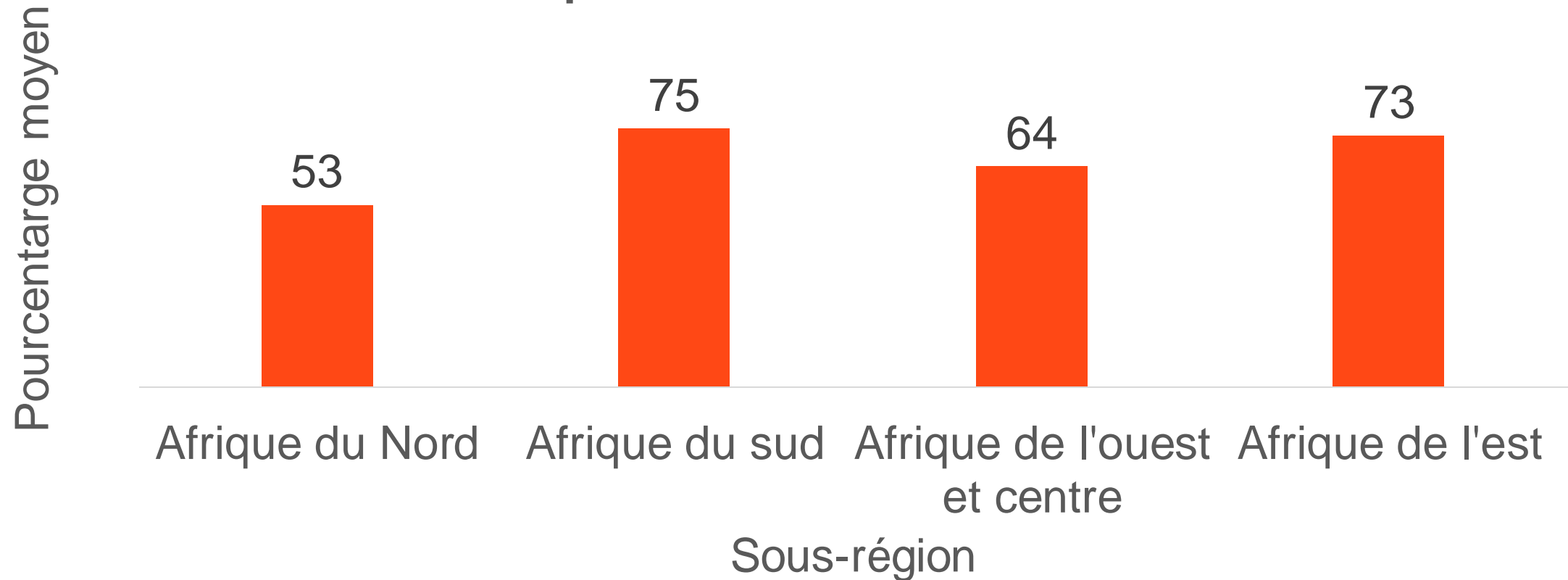
Afrique du Nord



- Pays avec 20-21 éléments essentiels
- Pays avec 15-19 éléments essentiels
- Pays avec 11-14 éléments essentiels
- Pays avec 10 éléments essentiels ou moins

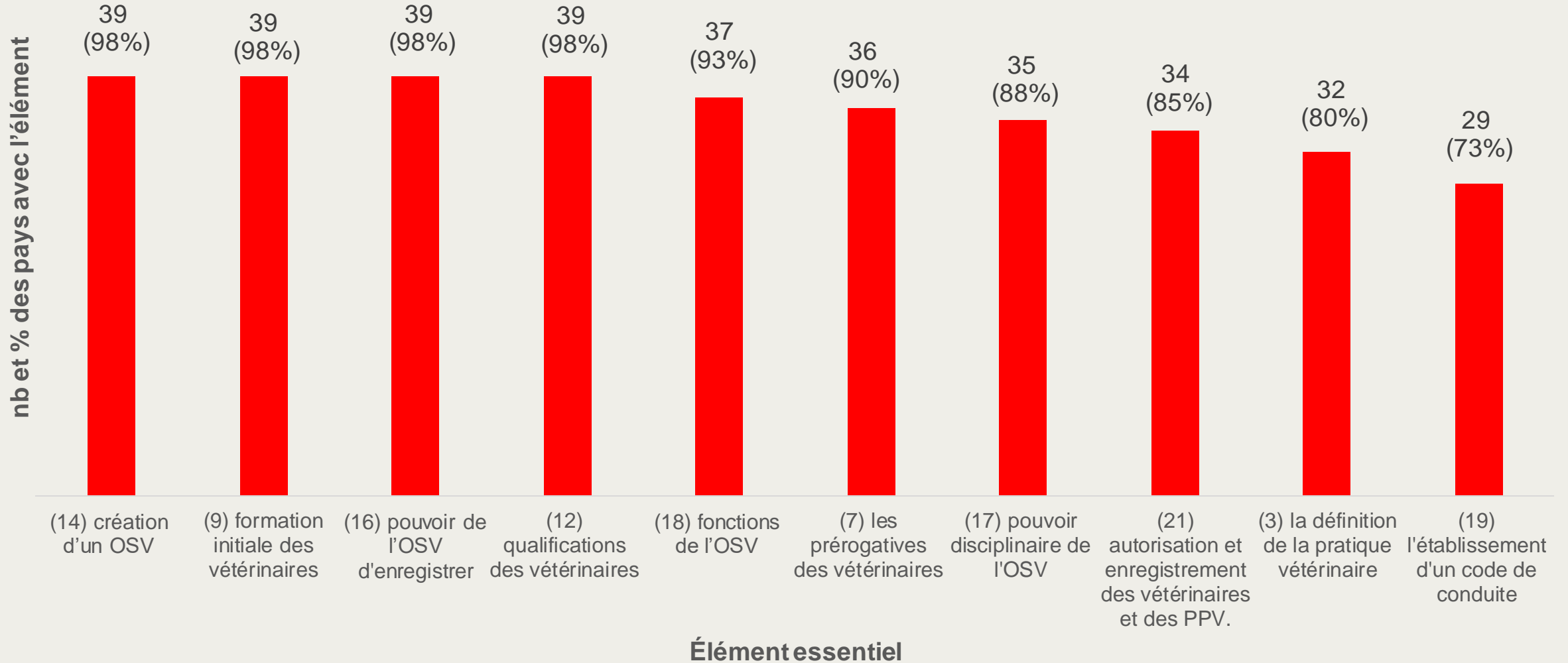
Résultats sous-régionaux : Éléments essentiels trouvés probablement dans les actes de pratique vétérinaire

Pourcentage moyen par sous-région de l'inclusion des 21 éléments trouvés probablement dans la législation relative à la profession vétérinaire



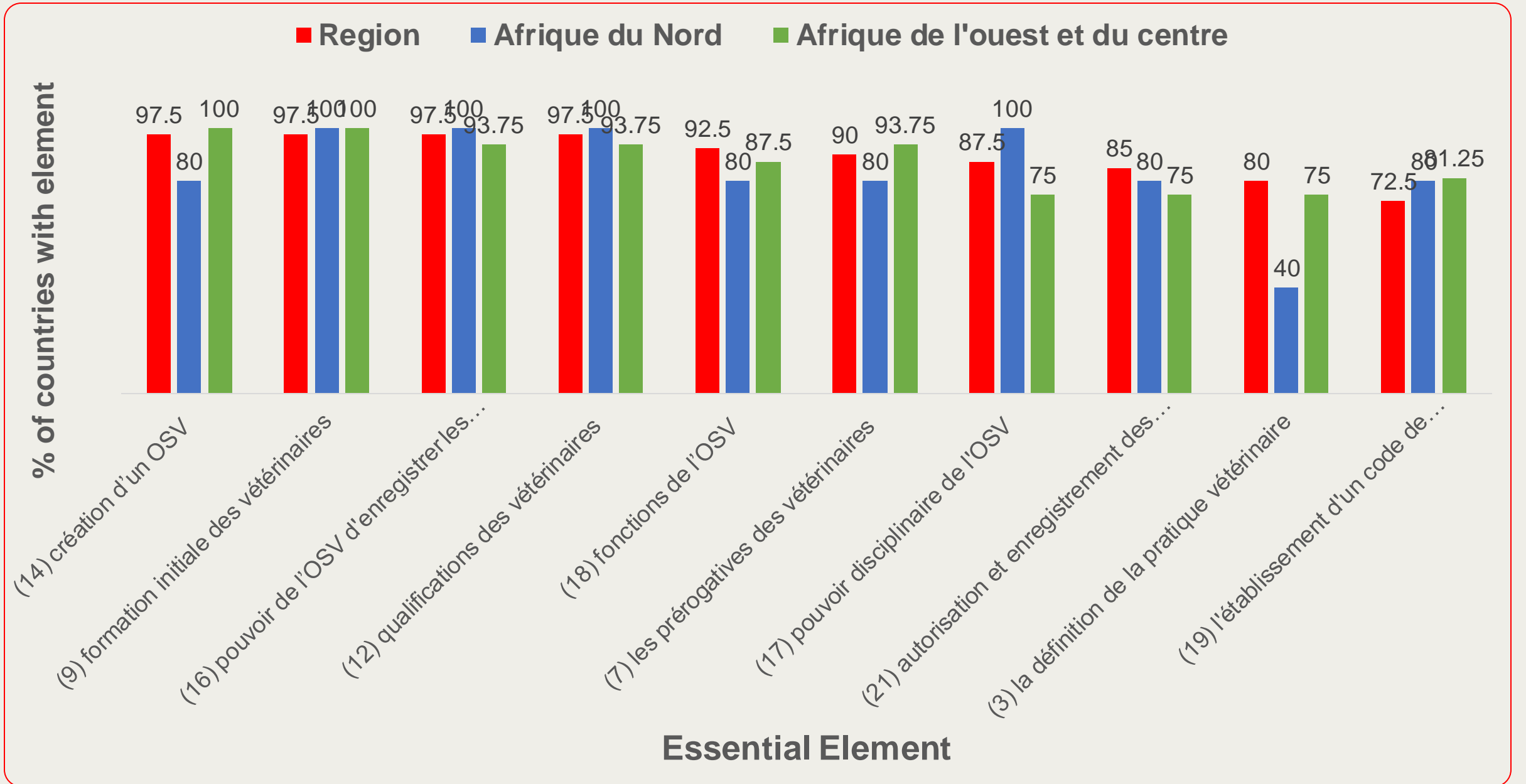


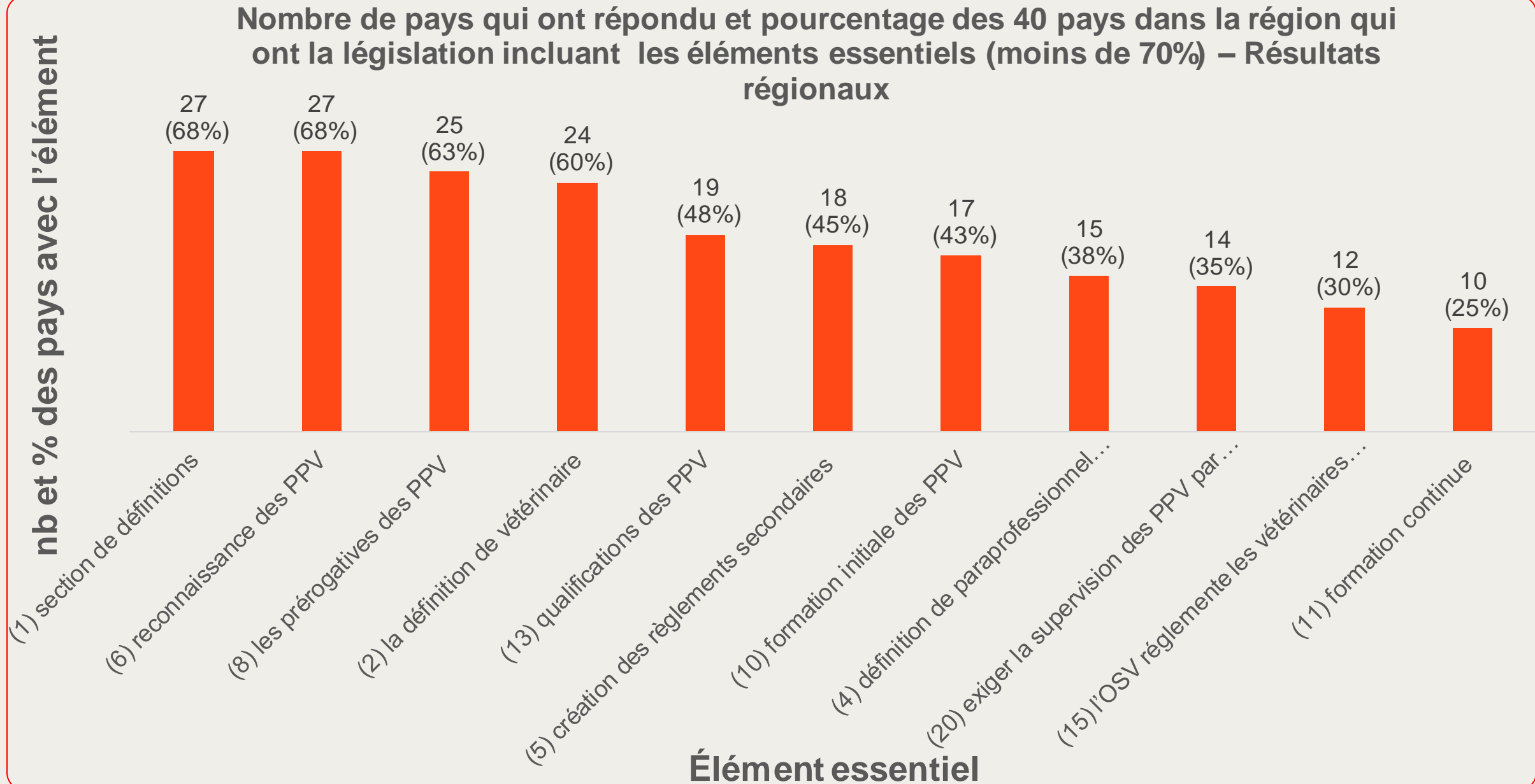
Nombre de pays qui ont répondu et pourcentage des 40 pays qui ont la législation incluant les éléments essentiels (70% ou plus) – Résultats régionaux

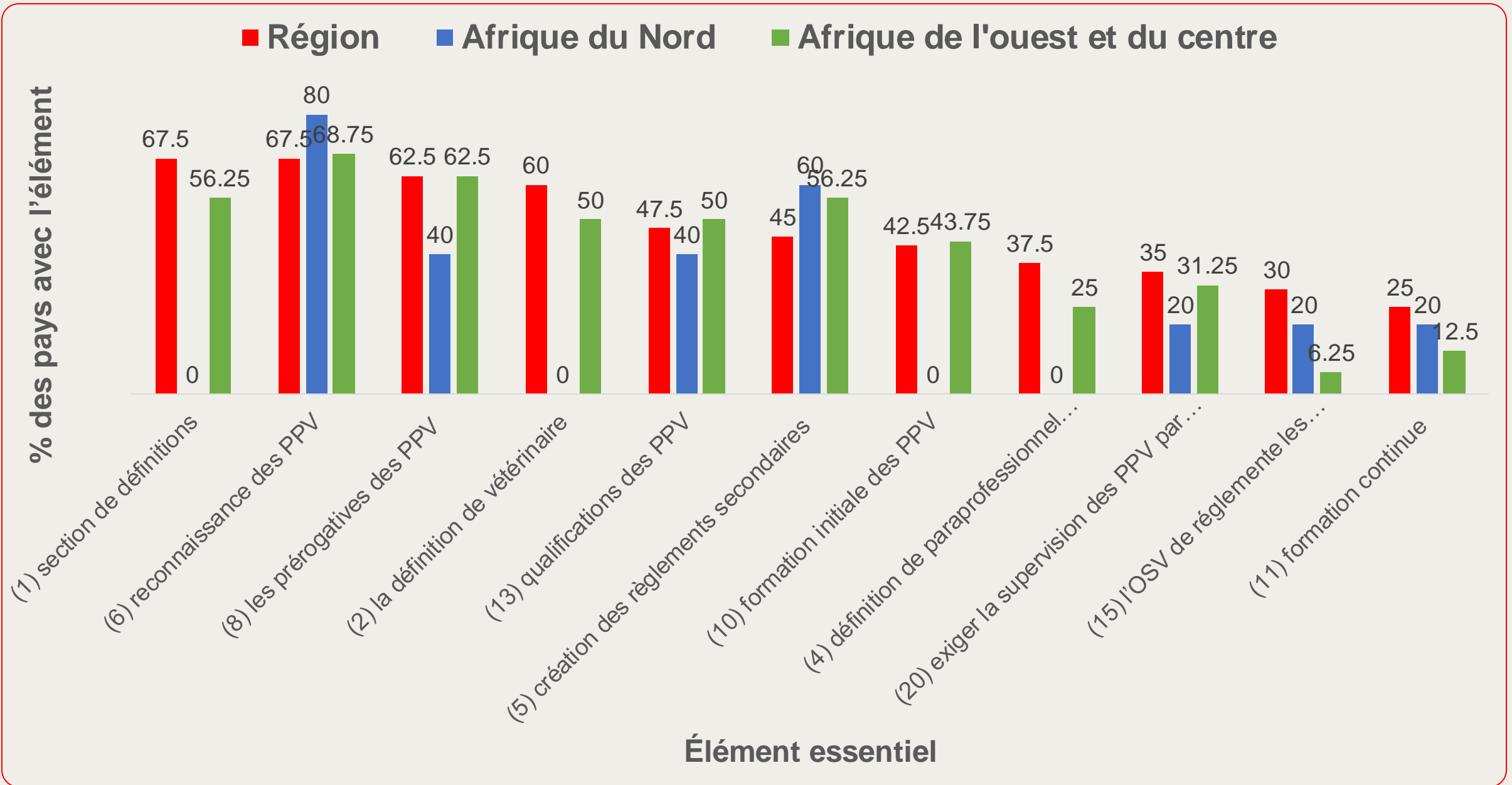




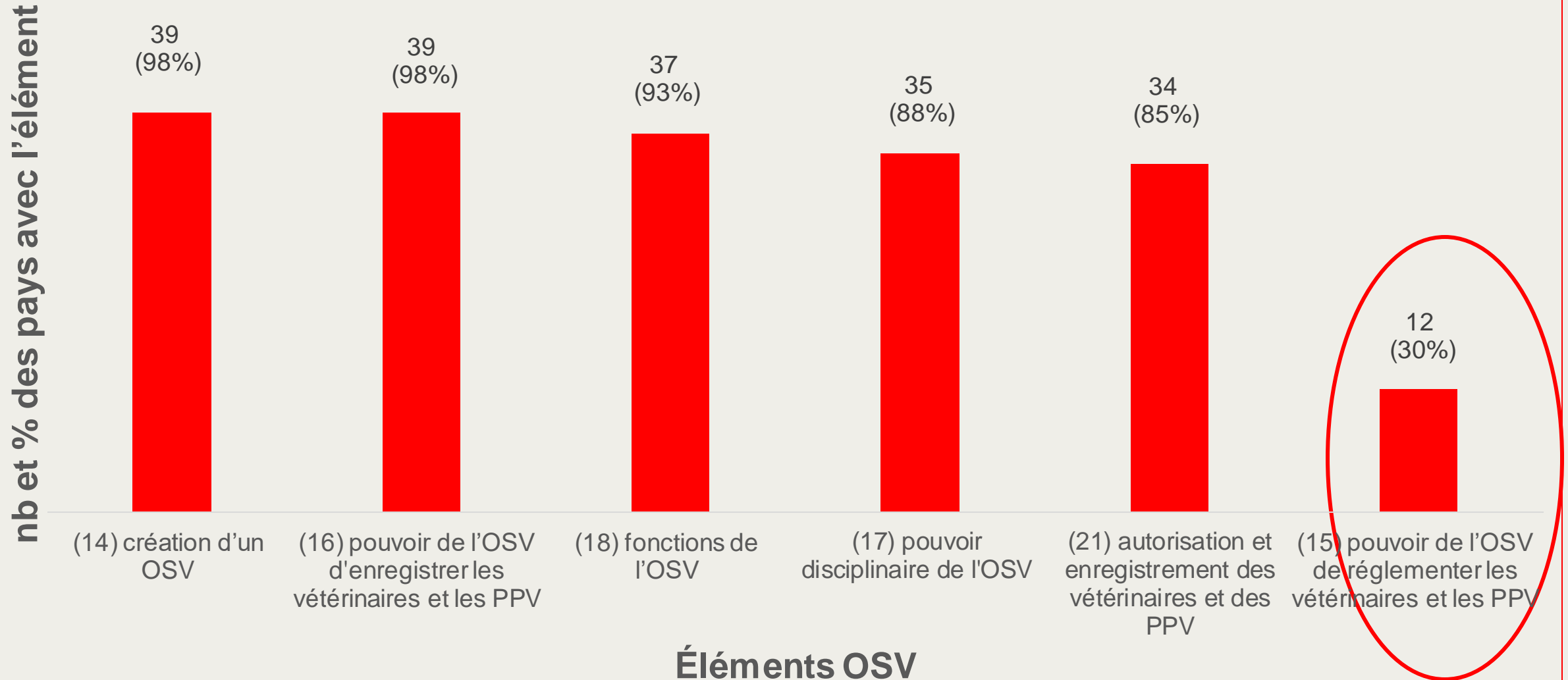
Éléments essentiels trouvés probablement dans les actes de pratique vétérinaire 12

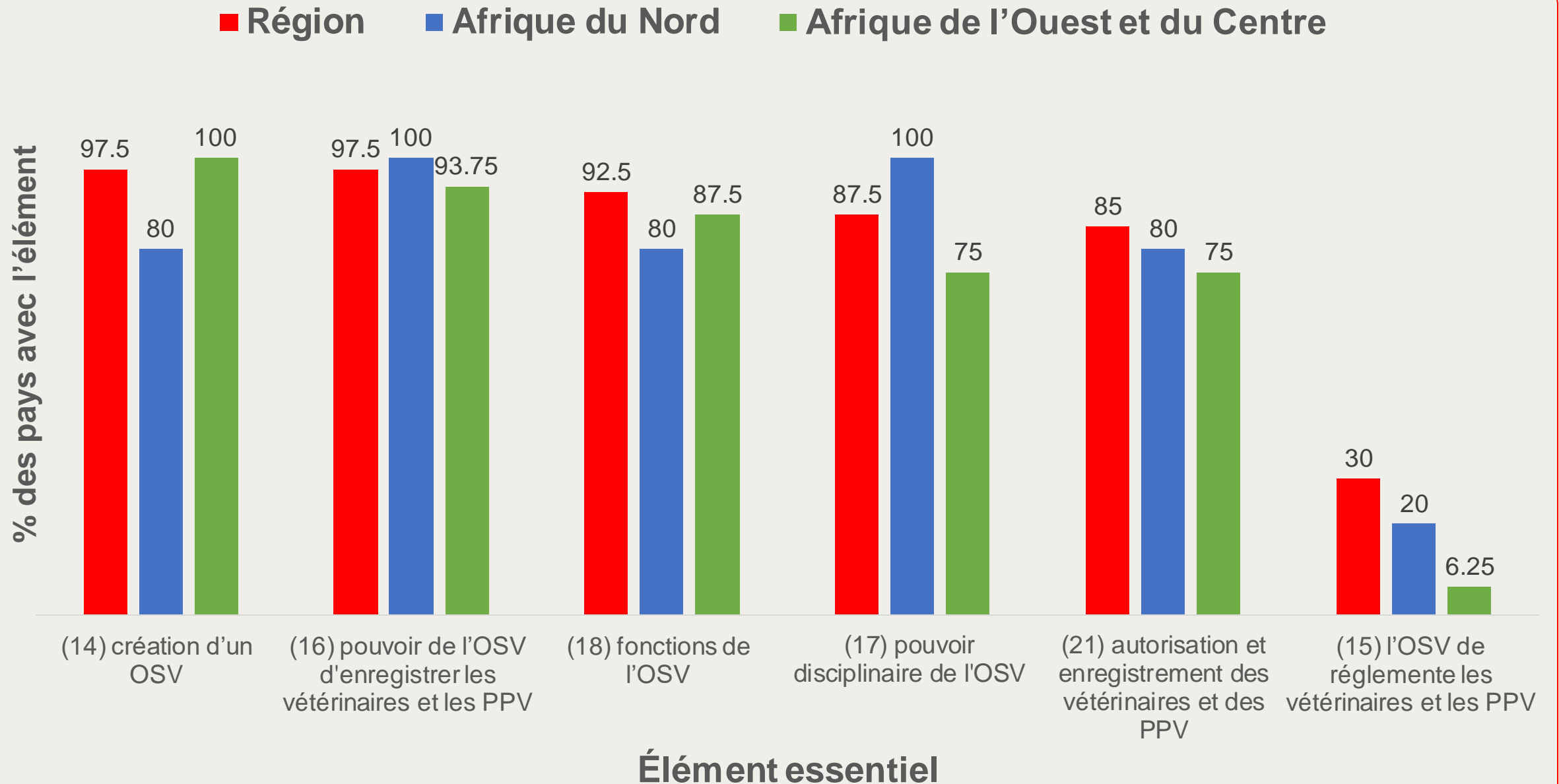






Nombre et pourcentage de 40 pays dans la région dont la législation contient une base légale pour l'élément OSV listé

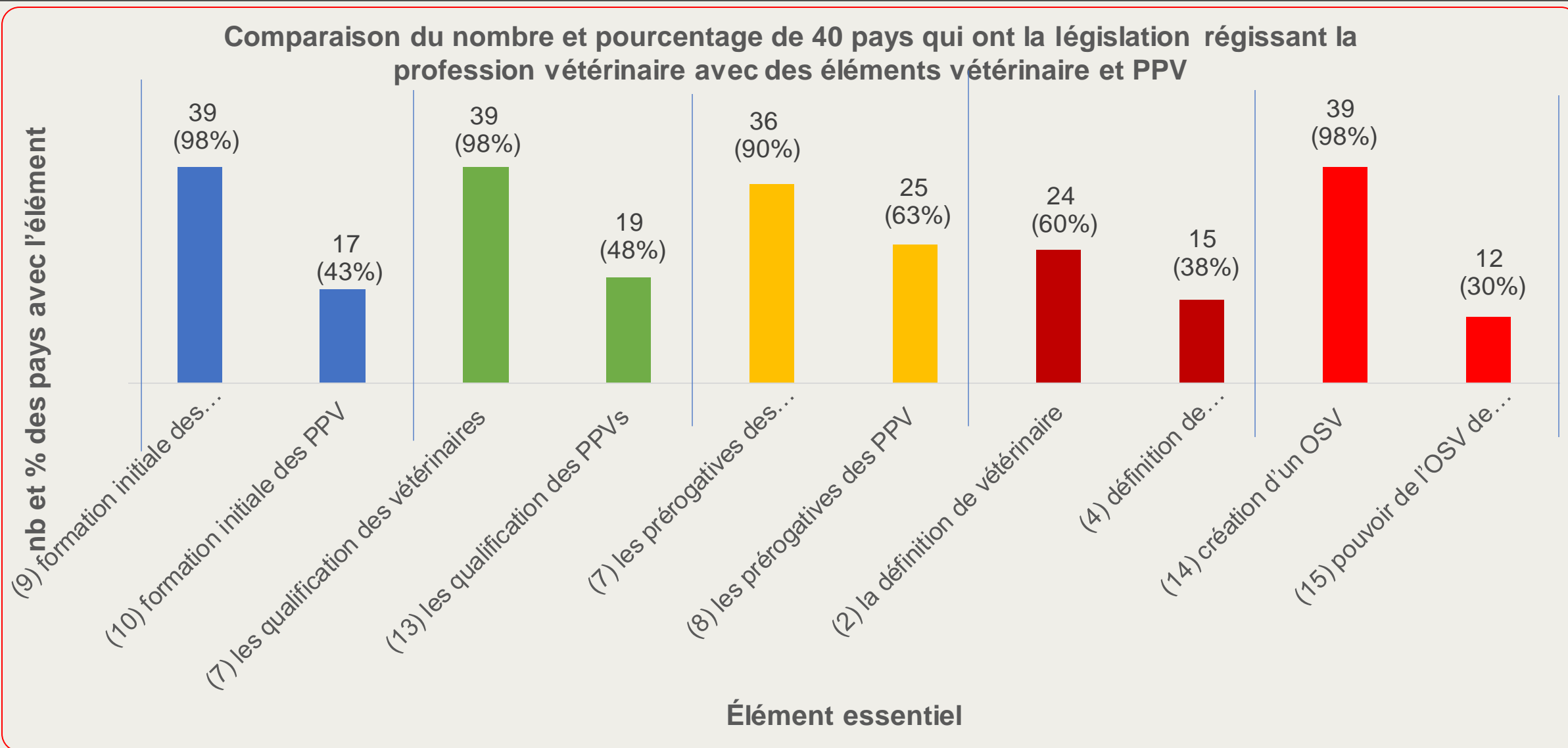




45 % des 40 pays ayant répondu ont adopté une législation secondaire.

→ 46% des 26 pays d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale et de l'Ouest ayant répondu au questionnaire et disposant d'une législation réglementant la profession vétérinaire ont adopté une législation secondaire.

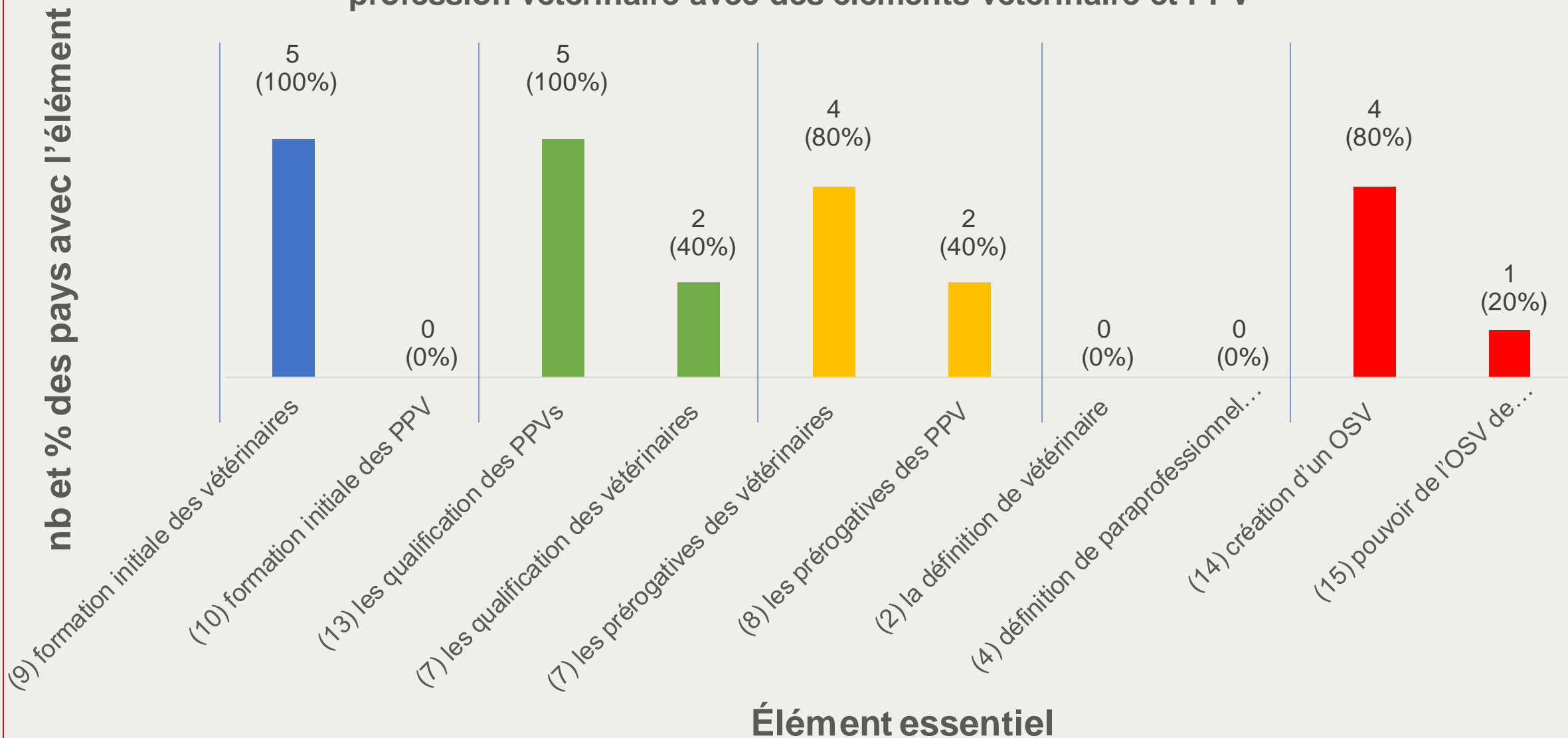
- Ceci est important pour garantir la mise en œuvre de nombreux éléments essentiels
 - Par exemple, **72,5 % des pays disposent d'une base juridique pour l'établissement d'un code de conduite, mais seuls 38 % de ces pays l'ont mis en œuvre dans la pratique.**
 - En revanche, sur les 39 pays disposant d'une base juridique pour la création d'un OSV, **36 (92,3%) pays ont créé un OSV dans la pratique.**

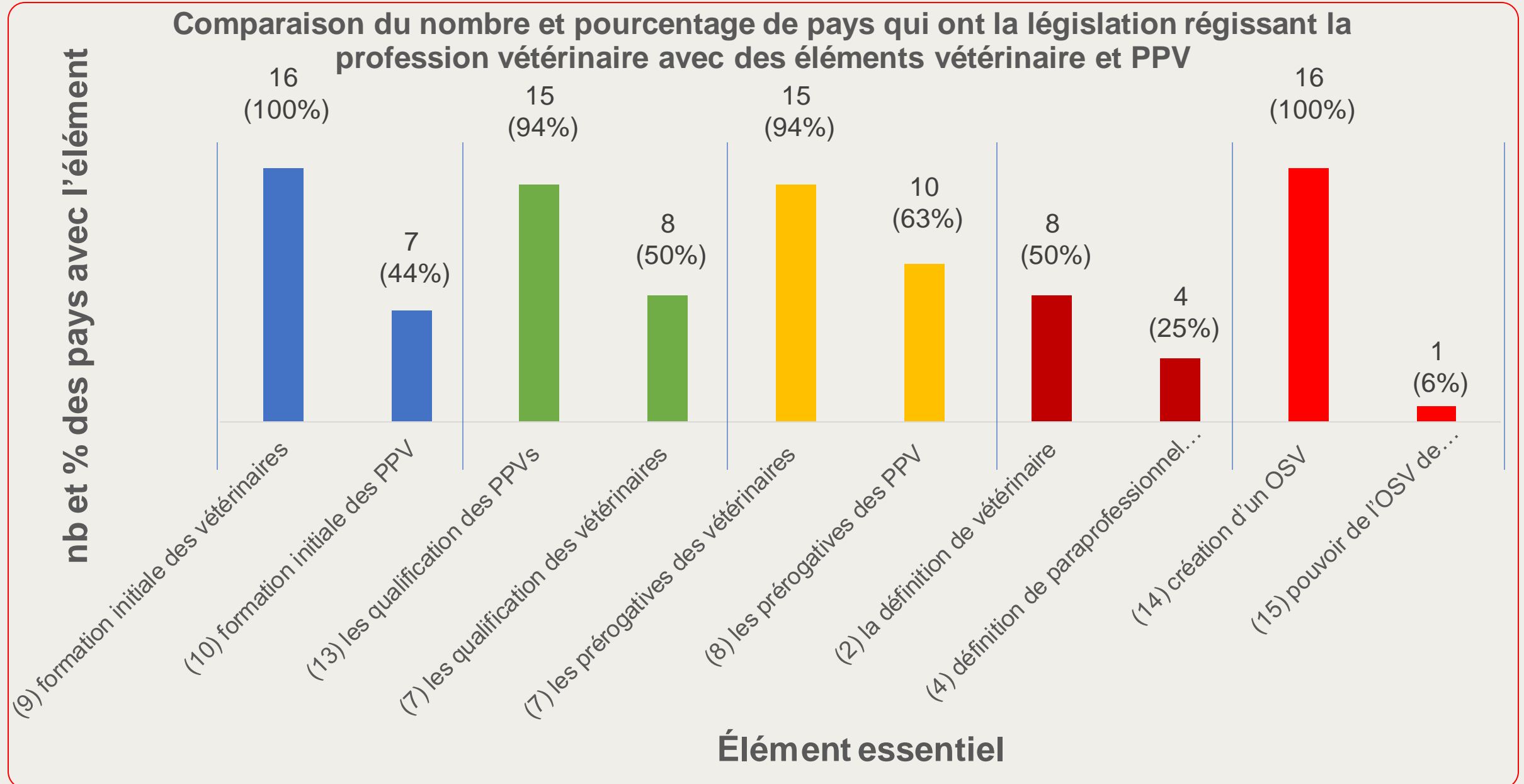


À noter : en raison des ambiguïtés de la définition de la médecine vétérinaire, ces pourcentages pourraient être beaucoup plus bas ou plus élevés selon l'interprétation des termes utilisés dans le texte, notamment pour les prérogatives et les qualifications des PPV, ce qui souligne l'importance de la clarté des définitions (voir la diapositive 19).



Comparaison du nombre et pourcentage de pays qui ont la législation régissant la profession vétérinaire avec des éléments vétérinaire et PPV





✍ Selon une enquête menée par le groupe régional de référence pour l'Afrique en 2018, on a noté une forte utilisation des ACSA dans le dispositif de santé animale notamment dans :

- **81 % des pays ayant répondu en Afrique de l'Ouest et du Centre**
- **58 % en Afrique australe**
- **57 % en Afrique de l'Est ont déclaré utiliser des ACSA dans la pratique**
- **Aucun pays d'Afrique du Nord**

✍ Cependant, cinq des 40 pays (13%) disposant d'une législation pour la profession vétérinaire mentionnent spécifiquement les ACSA dans la législation examinée** → **on a noté un pays en Afrique de l'Ouest**



Il est possible (bien que ce n'était pas vérifié dans le cadre de cette étude) que certains pays contiennent des dispositions relatives aux ACSA dans une législation autre qu'une loi sur la pratique vétérinaire.

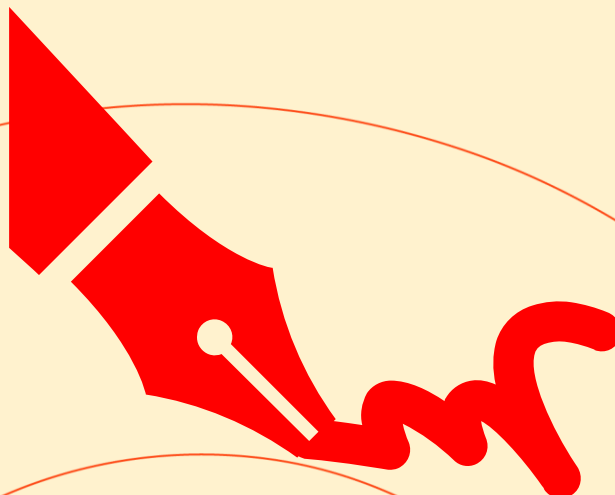
Les pays pourraient également inclure implicitement les ACSA dans les dispositions relatives aux PPV, d'où l'intérêt et l'importance des définitions claires dans les textes juridiques.



Sous-région	% des pays déclarant les PPV	% des pays déclarant les ACSA
L'Afrique du nord	67%	33%
L'Afrique de l'Ouest et Centre	100%	81%

Données dérivant des enquêtes menées par les pays membres du Système mondial d'information sur la santé animale.

Quelques insuffisances en matière de rédaction juridique:



Dispositions dupliquées

Création d'une base légale pour couvrir des éléments dans les réglementations **sans promulguer les regulations**

Définition d'un terme et utilisation d'un autre terme (en lieu et place de celui défini) : Par exemple : définir "**chirurgie vétérinaire**", mais utiliser ensuite le terme "**médecine vétérinaire**" dans tout le texte.

Mentionner les vétérinaires et les PPV ensemble

Définition ambiguë de la pratique vétérinaire

De manière cruciale, ces deux dernières tendances ont pour effet de ne pas créer de distinction juridique entre les deux professions.



Les PPV sont sous-représentés et sous-réglémentés dans la législation par rapport aux vétérinaires.

- En particulier, la plupart des pays ne disposent pas actuellement d'une base juridique permettant à l'organisme statutaire vétérinaire de réglementer les PPV.

Les pays pourraient bénéficier de:

- Efforts accrus pour clarifier, définir et utiliser de manière cohérente les termes essentiels.
- Création des règlements
- Révision plus régulière de la législation afin de garantir la clarté juridique.

La clarté juridique est particulièrement importante pour:

- Garantir une base juridique efficace pour traiter les questions clés,
- faciliter la mise en œuvre des lois, renforçant ainsi l'efficacité de la législation.



Étape 1 : Missions d'identification de la législation vétérinaire (MILV) du PALV (1 semaine) avec 2 experts

- peut être demandé par un pays membre après avoir effectué une évaluation PVS.
- Évaluer la conformité de la législation vétérinaire d'un pays avec le chapitre 3.4. sur la législation vétérinaire du Code terrestre de l'OMSA
- Identifier les lacunes et fournir des recommandations pour la modernisation de la législation

Étape 2: Accord PALV (travail et missions à distance)

Phase préparatoire (6 mois) + Phase de mise en œuvre (1 an) (renouvelable)

- Peut être demandé par les Membres après avoir accompli une Missions d'identification de la législation vétérinaire.
- Apporter un soutien à la modernisation de la législation vétérinaire
- Renforcer la capacité du pays en matière de rédaction juridique
- Les membres peuvent utiliser l'accord PALV pour mettre à jour leur législation concernant la pratique vétérinaire et le statut OSV

Merci Thank you

12, rue de Prony, 75017 Paris, France
T. +33 (0)1 44 15 19 49
F. +33 (0)1 42 67 09 87

woah@woah.int
www.woah.org

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Instagram](#)
[LinkedIn](#)
[YouTube](#)
[Flickr](#)



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal





1. The subregional results reflect the situation in my individual country.

Les résultats sous-régionaux reflètent-ils la situation de mon pays.

Strongly Agree <i>Tout à fait d'accord</i>	Agree <i>D'accord</i>	Undecided <i>Indécis</i>	Disagree <i>Pas d'accord</i>	Strongly Disagree <i>Pas du tout d'accord</i>
1	2	3	4	5



2. Does your country have a national VSB?

Votre pays dispose-t-il d'un OSV national ?

Yes <i>Oui</i>	No <i>Non</i>
1	2



3. Does your country's national VSB regulate VPPs?

L'OSV national de votre pays réglemente-t-il les PPV ?

Yes <i>Oui</i>	No <i>Non</i>
1	2



4. Does your country's national VSB regulate CAHWs?

L'OSV national de votre pays réglemente-t-il les ACSA ?

Yes <i>Oui</i>	No <i>Non</i>
1	2



5. If no, is there another body that regulates VPPs and/or CAHWs in your country?

Si non, existe-t-il un autre organisme qui réglemente les PPV et/ou les ACSA dans votre pays ?

Yes <i>Oui</i>	No <i>Non</i>
1	2



6. Are VPPs involved in the decision-making organ for regulating the profession?

Les VPP sont-ils impliqués dans l'organe de décision de la réglementation de la profession ?

Yes <i>Oui</i>	No <i>Non</i>
1	2